



L'habitation traditionnelle au Québec

Robert-Lionel Séguin, S. R. C.

Number 37, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025297ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025297ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Séguin, R.-L. (1972). L'habitation traditionnelle au Québec. *Les Cahiers des dix*, (37), 191–222. <https://doi.org/10.7202/1025297ar>

L'habitation traditionnelle au Québec

par ROBERT-LIONEL SÉGUIN, s. r. c.

LA MAISON

L'architecture traditionnelle en Nouvelle-France sera déterminée par le milieu socio-économique, la guérilla franco-iroquoise, la rigueur du climat et l'abondance de certains matériaux. Plus tard, le voisinage des frontières, les pérégrinations à l'étranger et les accidents de terrain favoriseront l'avènement de types et de modes architecturaux strictement régionalistes.

Au XVII^e siècle, l'habitation rurale se résume à la maison-bloc et à la maison-cour. Dans le premier cas, le logis familial, le fenil, le hangar et l'étable sont groupés sous un même toit. Tel établissement est rarissime sur les bords du Saint-Laurent. Cependant, le second type de maison connaît la faveur populaire, partout au pays. Comme son nom l'indique, cette maison donne sur une cour autour de laquelle sont érigés les bâtiments auxiliaires.

Echelonnée de la Basse-Bretagne au front des Pyrénées, la maison-bloc est davantage l'habitation du métayer. Normalement, ce type de ferme devrait connaître une certaine vogue en Nouvelle-France. Adossés les uns aux autres, les bâtiments ne sont-ils pas plus chauds durant l'hiver ? Tout cela importe peu à l'habitant. Va-t-il se préoccuper de ménager le bois de chauffage qu'il trouve en abondance à portée de la main ? Non pas. De plus, le métayage n'existe pratiquement pas dans un pays où chacun est maître d'une portion de sol. Rien d'étonnant s'il n'est pratiquement pas question de maison-bloc. Retenons pourtant cette exception: l'habitation du montréalais Louis Guertin, vers 1697¹.

1. Bail à loyer par Lenoir à Guertin, 15 avril 1697. ANM, Antoine Adhémar, minute no 3716.

Nous connaissons la préférence du colon pour la maison-cour, si populaire en Normandie. Une particularité: ici, les dépendances ne sont pas rangées autour d'une cour intérieure, mais plutôt éparpillées à proximité de la maison. Ce genre d'établissement est courant dans les pays à climat rigoureux, par exemple en Scandinavie.

La maison-cour est l'habitation du paysan fortuné. En Nouvelle-France, l'habitant dispose de sa terre comme il l'entend, moyennant une rente annuelle et quelques jours de corvée. Il en tire pratiquement toutes les choses nécessaires à la vie quotidienne. Bien plus, nombre de colons s'adonnent clandestinement au commerce lucratif des fourrures. Ne soyons pas surpris si certains sont plus riches que plusieurs officiers civils et militaires du pays. La maison champêtre sera à l'avenant. Au XVII^e siècle, elle aura souvent l'allure d'un véritable petit manoir. Jamais l'habitant ne collerait son logis à l'étable ou au fenil.

L'architecture n'échappera pas, non plus, aux réalités de la guerre. Géographiquement parlant, la colonie laurentienne comprend les gouvernements de Québec et de Montréal, avec celui de Trois-Rivières comme région médiane. Le représentant du roi réside à Québec, alors défendu par les batteries de canons et des détachements de soldats aguerris. On y trouve un climat de sécurité comme nulle part ailleurs. Résultat: la maison de Québec est grande, rectangulaire et moyennement profonde. Percée de fenêtres à volets, les murs sont coiffés d'une haute toiture à lucarnes. Cette toiture est en pavillon ou à versants. Les murs sont de bois ou de pierre. Dans le premier cas, l'extérieur du mur est latté puis enduit d'une couche de mortier, blanchi à la chaux. Les contrevents, à trois ou quatre panneaux par vantail, sont semblables à ceux de Rouen. C'est la demeure normande, gaie, spacieuse et éclairée.

La situation diffère à Montréal, avant-poste de la civilisation sur la route des Hauts. Le tirailleur iroquois y mène une guérilla sans merci. Carrée, massive et flanquée de lourdes cheminées, la maison montréalaise est construite de cailloux des champs

noyés dans le mortier. Les murs sont crevés de petits carreaux qui se dérobent sous d'épais contrevents bardés de fer. Ce sont autant de meurtrières par où l'on canarde l'Iroquois en quête de scalps. D'inspiration bretonne, cette demeure est une vraie forteresse domestique.

A la même époque, les archives bailliagères et notariales mentionnent la présence d'un type particulier d'architecture: le bâtiment « à la gasparde ». Marie de l'Incarnation précise que les maisons des habitants de Québec sont « de colombage pierrotté »², à l'exception de deux ou trois. S'agit-il de constructions semblables à celles de la région de Rouen ? Quoi qu'il en soit, Montréal, Québec et Trois-Rivières comptent quelques maisons « à la gasparde ». D'aucuns, tel Raymond Douville, ont vainement interrogé les glossaires et les dictionnaires anciens sur l'origine de cette appellation. Mais nous sommes mieux renseignés sur la nature de ces constructions. Le 7 octobre 1675, le notaire Frérot traverse l'île Jésus où il aperçoit « Une estable, façon de gasparde, Couverte de paille. . . Tout autour de pieux Bousillés de Terre »³. Quatre an plus tard, le 22 décembre 1679, le sieur Saint-Germain, de Champlain, fait ériger « une charpente de Logis de vingt cinq piedz de Long & dix sept piedz de large de dehors En dehors, Le bois du Carré A la Gasparde »⁴. Bref, une vingtaine de bâtiments du genre seront signalés durant la seconde partie du XVII^e siècle. Sauf exception, les murs sont bousillés de terre. Selon Furetière, bousiller signifie couvrir une surface avec de la terre détrempeée. Toujours d'après le même auteur, bousillage et torchis sont synonymes⁵. Le mur « à la gasparde » serait la version québécoise de mur de torchis de Haute-Normandie.

2. Marie de l'Incarnation (Marie Guyart, Mme Claude Martin), *Lettres de la Venerable Mère Marie / de l'Incarnation / première supérieure / des Ursulines / de la Nouvelle-France. / Divisées en deux Parties.* / A Paris, chez Louis Billaine, au second Pillier de la grand Salle / du Palais, au grand Coeur, / M. DC. LXXXI., 384.

3. Inventaire des effets Batiments Et terre En valeur de l'Isle Jesus. ANM, Thomas Frérot, 7 oct. 1675.

4. Marché de charpente de maison fait par Le Sr. de St. Germain o La Rue. 22 décembre 1679. ANM, Antoine Adhémar, 475.

5. Furetière, Antoine, *Dictionnaire Universel, / Contenant généralement tous les / mots françois / tant vieux que modernes, & les termes des / sciences et des arts, etc.* / A La Haye et à Rotterdam, 1701.

Ce type d'architecture n'a connu qu'une existence éphémère; le mur de terre ne résistant pas aux rigueurs du climat. Le froid va pareillement éliminer la pierre comme matériau de base dans la construction des étables. Sitôt que la température s'abaisse, les murs intérieurs se couvrent d'un frimas malsain pour les bêtes. Pour parer à ce désagrément, les bâtiments de ferme de la Nouvelle-France seront désormais érigés en bois.

Des types d'architecture purement régionalistes apparaîtront vers le dernier quart du XVII^e siècle. L'un des plus intéressants reste la maison de Portneuf, bâtiment à murs bas, coiffés à large versants. La Maison Chevalier, à Cap-Santé, en est le principal prototype.

Fait à retenir: le toit à mansarde est connu à la même époque. Les archives notariales en mentionnent quelques-uns à Montréal et à Québec. Abandonné vers le début du XVIII^e siècle, ce type d'architecture réapparaît au milieu du siècle suivant. Ce retour aux sources coïncide avec la reprise du dialogue franco-québécois lors de la visite de la *Capricieuse*. Dans les quelques décennies qui suivront, de nombreuses maisons à mansarde seront érigées à travers le pays laurentien.

Vers la fin du XVIII^e siècle, les versants du toit s'enrichiront de larges larmiers. Cette nouvelle addition est aussi fonctionnelle, que décorative. Le larmier équilibre le carré des murs et donne une silhouette plus agréable à la maison. De plus, il projette la pluie et la neige loin des ouvertures tout en servant de toiture à la galerie. Le versant à larmier est particulièrement en vogue dans la région montréalaise. La mode gagne Québec et le Bas-du-Fleuve quelques décennies plus tard. Nullement à court d'ingéniosité et d'adresse, les menuisiers de Kamouraska et de Rivière-du-Loup ajouteront un plafond « demi-cintré » au larmier, ce qui enjolive davantage la maison.

L'architecture traditionnelle est moins variée à la ville qu'à la campagne. En Nouvelle-France, l'habitation urbaine est ordinairement construite de pierre avec pignons flanqués de larges cheminées. Ces pignons excèdent de quelque trois pieds au-dessus

du faite. Ce sont autant de coupe-feu qui préservent la bâtisse des incendies.

Le mode de construction dépendra souvent de la disponibilité d'un matériau. Où prime le bois, le carré sera de pièces sur pièces, assemblées en queue-d'aronde ou à poteaux à coulisses. Dès le XVII^e siècle, ces maisons, légèrement rectangulaires, ont de vingt à trente pieds de façade. Tôt, les murs extérieurs sont latés et crépis. En juillet 1663, pareil bâtiment se trouve sur la concession du montréalais Jean Milot⁶. La pierre ne manque pas non plus. A la campagne, la maison de pierre est ordinairement faite de cailloux des champs, *noyés dans le mortier*. A la ville, on a plutôt recours à la « pierre piquée ». En terme de maçonnerie, « piquer » une pierre signifie la tailler sans l'aplanir. Dans les secteurs ruraux, la maison de pierre remonte ordinairement au dernier quart du XVII^e siècle alors que l'habitant connaît une aisance économique de plus en plus marquée.

La charpente pourrait défier les siècles, si elle était assise sur un solage solide. Malheureusement, la maison de bois repose ordinairement sur une simple tranchée comblée de cailloux. A la longue, ce lit rocheux s'affaisse et les murs se disloquent.

Soles, lambourdes, poteaux, sablières, goussets, solives et chevrons sont assemblés à tenons et à mortaises, puis solidement chevillés. Des entrants gardent les arbalétriers et les chevrons bien en place. Toutes ces pièces sont de pin, à l'exception des chevrons qui sont de frêne, d'érable ou de chêne. Durant la saison morte, l'artisan taillera et mortaisera la plupart des morceaux qui font partie de la charpente. C'est ainsi qu'à l'automne de 1691, le charpentier Fontenelle s'engage à « Escarrir Cest hiver prochain. Tout Le bois necessaire pour faire une mason de pièce sur pièce »⁷ où logera Mathurin Moquin.

Le mur extérieur est souvent crépi. L'opération ne pose aucun problème si ce mur est de pierre. S'il est de bois, la surface

6. Procès-verbal et prisez d'immeubles communs entre Jean Milot et deffunte Marthe pinson sa feme. 7 Juillet 1663. ANM, Bénigne Basset, 273.

7. Marché de Charpente Entre moquin & fontenelles. 22 octobre 1691. ANM, Antoine Adhémar, 1973.

sera d'abord lattée. Dès 1685, cette particularité est clairement signalée par le tabellion chargé d'estimer la maison que le sieur Le Moyne possède à Chateauguay. Mesurant quarante-cinq pieds de longueur sur vingt-deux de largeur, cette bâtisse est faite « A potteaux et Entourée de Madriers, Contrelattés par de hors & par dedans, a mortyé et chaud »⁸. Le mortier ainsi utilisé est un mélange de sable et de chaux.

Pour certaines raisons, notamment la rigueur du climat, la façon de couvrir les maisons différera sensiblement de l'Ancienne à la Nouvelle-France. Néanmoins, nombre d'habitations laurentiennes sont coiffées de chaume. Le 22 décembre 1679, le charpentier La Rue, de Champlain, s'engage à dresser la charpente d'un toit « pour Couvrir En paille »⁹. De toutes les toitures, celle de planches reste la plus courante, du moins à la campagne. Ces planches sont clouées *en déclin* sur les chevrons, en commençant par le bas du versant. Pierre Boucher confirme la présence de ce matériau vers 1663. Certaines maisons des rives du Saint-Laurent, dit-il, sont « couvertes de planches ou ax de pin »¹⁰. Le bardeau ne tardera pas à faire son apparition. En 1644, Marie de l'Incarnation écrit à son tour: « Les couvertures des maisons sont de planches doubles ou de bardeau et planche au-dessous »¹¹. Par la suite, les archives notariales mentionnent la présence de nombreux toits de planches à travers le pays. Vers le milieu du XVIII^e siècle, le naturaliste Kalm observe que « les demeures des particuliers sont couvertes en planches ajustées parallèlement aux chevrons ou aux bords des toits, et quelquefois obliquement »¹². A la mi-août 1687, le menuisier Jean-Guy Levacher dit Laperle, de Trois-Rivières, fera une couverture « de planches Embouftées avec

8. Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27 mars 1685. ANM, Bénigne Basset, 1617.

9. Marché de charpente de maiosn faict par Le Sr de St Germain a La Rue. 22 décembre 1679. ANM, Antoine Adhémar, 4755.

10. Boucher, Pierre, *Histoire/ Veritable et/ Naturelle/ des moeurs et productions/ du pays/ de la/ Nouvelle France,/ vulgairement dicte/ le/ Canada./*, A Paris,/ Chez Florentin Lombert, rue Saint Iacques, vis à vis Saint Yues,/ à l'Image Saint Paul./ M.DC. LXIV., 140.

11. Marie de l'Incarnation, *op. cit.*, 383.

12. Kalm, Pierre, *Voyages en Amérique*. Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, 1880, 78.

Tringles »¹³. La présence de tringles implique l'alignement vertical des planches, mode de plus en plus adopté partout.

Employé vers le milieu du XVIIe siècle, le bardeau ne sera pas d'usage courant avant quelques décennies. En 1662, « Un Comble tout de chaisne Couvert de Bardeou »¹⁴ coiffe cependant la maison du montréalais Lambert Closse. Un danger: tout bardeau est inflammable. Pour Denonville, il serait plus imprudent d'en couvrir les toits que de garnir les charpentes d'allumettes souffrées¹⁵. C'est tout dire. En 1688, le Conseil souverain défend formellement l'emploi du bardeau dans les villes et les faubourgs¹⁶. Exception pour les lucarnes, l'année suivante, alors que le bardeau de chêne ou de noyer est affecté à cet usage¹⁷. La sécurité publique l'emporte sur les intérêts particuliers. Le 7 juin 1727, l'intendant Claude-Thomas Dupuy décrète « que ceux qui ont amassé du bardeau (en ville), dans le dessein d'en couvrir leurs maisons, seront tenus de s'en défaire en faveur de ceux qui bâtissent à la campagne, auxquels seulement nous permettons de couvrir en bardeau »¹⁸. Ces directives seront-elles suivies? Visitant la campagne montréalaise deux décennies plus tard, le suédois Kalm note que la plupart des « maisons des fermiers » sont couvertes en bardeaux ou en chaume¹⁹. La tuile n'est pratiquement pas utilisée sur les bords du Saint-Laurent, malgré les efforts de l'intendant de Meulles pour organiser une tuilerie en 1685²⁰. L'emploi de la feuille de fer-blanc, rivée en diagonale, se généralise au XVIIIe siècle. Cet usage s'applique d'abord à l'architecture urbaine ou religieuse, tels les collèges, les couvents et les églises.

13. Marché pour fe une maon Entre Jean Laspron dit Lacharitté Et Jean Guy Levacher dit Laperle. 16 août 1687. ANM, Antoine Adhémar, 918.

14. Procès verbal des Immeubles de deffunt le Sr Lambert Closse. 20 Fevrier 1662. ANM, Bénigne Basset, 229.

15. *Archives des colonies*. C. 11A, S. fol. 19.

16. *Arrêts et réglemens du Conseil supérieur de Québec et Ordonnances et Jugemens des intendans du Canada*. Québec, 1885: 316.

17. *Loc. cit.*

18. *Ordonnances des Intendants et Arrêts portant réglemens du Conseil supérieur de Québec*. Québec, 1806: 79.

19. Pierre Kalm, *op. cit.*, 231.

20. Fautoux, Joseph-Noël, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Québec, 1927. 2 v. 1: 160.

Pour se préserver des morsures du *nordet*, on percera le moins possible de portes et de fenêtres du côté d'où souffle ce vent. Et s'il arrive d'en faire, on aura soin d'en réduire les dimensions. Les portes extérieures ont des carreaux dès la fin du XVII^e siècle. Par exemple, en mai 1691, le montréalais Parent s'engage à faire « un Chassis de porte »²¹ pour le compte du sieur Charly. A partir du milieu du XVIII^e siècle, la porte de façade est généralement de plein bois tandis que celle d'arrière a des carreaux vitrés. Au mur ou à la lucarne, chaque fenêtre a deux vantaux ou battants. un battant compte ordinairement deux rangées de cinq carreaux, lesquels mesurent neuf pouces de hauteur sur huit de largeur. Doit-on s'étonner du fait que tous les carreaux sont de même dimension ? Rappelons que la vitre est ainsi vendue sur le marché. Aujourd'hui, la vitre est taillée selon les dimensions du chassis alors qu'à l'époque le chassis est fabriqué en fonction de la mesure *conventionnelle* des vitres. En Nouvelle-France on recourt parfois au papier ciré, même si on importe régulièrement des vitres. En février 1662, le logis de Lambert Closse compte « Un autre petit chassy papier »²². S'il n'est pas transparent, le papier laisse au moins filtrer la lumière. Dernière particularité: la feuillure est poussée dans le montant et la traverse. Chaque fenêtre est fermée par des contrevents de planches, comme ceux qui garnissent la maison de Jacques Testard de la Forêt en 1663²³.

Portes, fenêtres, contrevents et volets tournent sur des gonds, des pentures ou des couplets. Finement martelées, la plupart de ces pièces relèvent d'un véritable art populaire. Des essés²⁴, solidement fixés au mur, tiennent contrevents et volets ouverts. Nombre de ces essés sont de petits chefs-d'oeuvre de ferronnerie.

Peut-on construire sans clous ? Le recensement général de 1681 indique la présence de quatre cloutiers dans la colonie²⁵. Mais

21. Devis des ouvrogés & marche fait Entre le sr Charly & parent. 13 mai 1691. ANM, Antoine Adhémar, 1878.

22. Procès-verbal des immeubles de deffunt Le Sr Lambert Closse. 20 février 1662. ANM, Bénigne Basset, 229.

23. Procès verbal d'Immeubles de deffunt Jacques Testard de la forest. 8 novembre 1663. ANM, Bénigne Basset, 297.

24. Crochet de fer en forme d'S.

25. Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*. Montréal, 1882-1884. 8 v. V: 90.

cette main-d'oeuvre est insuffisante. Plusieurs forgerons vont y suppléer en fabriquant des clous à latte, à planche, à madrier ou à bardeau.

On a tôt fait de verrouiller les ouvertures de la maison pour se garantir des rôdeurs. Dès le XVII^e siècle, targettes, verroux, loquets, cadenas et serrures sont fixés aux portes extérieures. Il arrive même d'en mettre aux fenêtres. Certaines serrures sont d'un type particulier. Tout à la fin du XVII^e siècle, les portes de la maison Lamotte sont garnies de « deux meschantes serrures à bosse²⁶, sorte de serrure qui se ferme à l'aide d'un morailon²⁷. Quelques années plus tard, en 1708, un scribe note la présence d'une « serrure Crapault²⁸ » chez Paul Lemoine. S'agit-il d'une crapaudine, pièce de métal dans laquelle entre un pivot? Restent les serrures à *double tour*. En juin 1678, la porte du magasin Lemoine, à Montréal, est garnie « dunne grande Serrure à deux tours »²⁹. Le mécanisme de cette serrure offre un maximum de sécurité. De là l'expression populaire: « se barrer à double tour », pour signifier qu'on est fortement barricadé.

D'aucuns pensent que la galerie est une récente addition à la maison. Tout au contraire, la prose notariale en fait mention à la fin du XVII^e siècle. En 1701, Furetière décrit la galerie comme « un lieu couvert d'une maison plus longue que large, qui est ordinairement sur les ailes, où l'on se promène »³⁰. Cette définition explique l'alignement pour le moins curieux des galeries du temps, lesquelles sont plutôt accrochées au pignon qu'à la façade ou à l'arrière du logement comme c'est présentement le cas. En mai 1691, il est déjà question d'une telle addition quand le menuisier Parent se rend chez les frères Charly, rue Saint-Paul, à Mont-

26. Inventaire des biens de deffunte damlle Alix de la feuillée ve de deffunt Mr de Lamotte. 27 novembre 1700. ANM, Antoine Adhémar, 5419.

27. Furetière, *op. cit.*, 111.

28. Inventaire fait chez Mr Nolan A la reqte de Mr Longueuil & son Curateur a la succession de feu Mr de Maricour. 20 aout 1708. ANM, Antoine Adhémar, 8041.

29. Bail de maison Pr Martin Macé Forgeron par Le sr Lemoine. ANM, Claude Maugue, 23 juin 1678.

30. Furetière, *op. cit.*, 11.

réal, pour y faire « une Galerie du Costé de la Rivière de L'a Longueur de vingt pieds, avec un Escalier plat à l'un desboutz de lad Galerie »³¹.

On n'imagine pas la maison laurentienne sans tambour. Au début du XVIII^e siècle, un auteur le décrit « comme une avance de maçonnerie ou de menuiserie dans un bâtiment où l'on veut faire une double porte »³². Élémentaire précaution dans un pays froid comme la Nouvelle-France. Mais cette construction semble plutôt réservée à la cave plutôt qu'au rez-de-chaussée. En septembre 1694, « un Tambour pour descendre à la Cave »³³ est collé au solage de la maison Demuy, à Boucherville. Plus tard, des tambours de bois, amovibles, vont garnir les portes extérieures. Toutefois, cet usage ne semble pas se généraliser avant le XIX^e siècle.

Le mur intérieur de la maison est latté et crépi à la chaux. A quelques endroits notamment à Beaumont³⁴, la latte est remplacée par de petites chevilles de chêne d'environ un pouce et demi de longueur. Chaque petite cheville est plantée dans les pièces de pin, à environ un pouce l'une de l'autre. Cette disposition retient le mortier.

Sauf exception, le rez-de-chaussée ne sera pas plafonné avant le deuxième quart du XVIII^e siècle. De larges planches de pin sont clouées sur les solives, à la réserve toutefois de la cuisine. Une rainure, creusée sur le cant de la planche, permet l'assemblage au moyen de languettes. En guise de moulure, une petite cannelure est poussée au rabot sur les bords de chaque planche³⁵. L'assemblage est moins compliqué quand une simple languette est clouée sur le joint.

31. Devis des ouvrages & marché fait Entre Le sr Charly & parent. 13 mai 1691. ANM, Antoine Adhémar, 1878.

32. Furetière, *op. cit.*, 11.

33. Inventaire & partages des biens meubles & Immeubles de Monsr & Madame Demuy faitz Entre Eux. 27 septembre 1694. ANM, Antoine Adhémar, 2974.

34. Ce mode de construction est particulièrement relevé dans une maison normande du XVIII^e siècle, appartenant présentement à M. Luc Lacourcière.

35. Au XVII^e siècle, il y a déjà toutes sortes de rabots dans les fermes les plus reculées. Parmi ces outils, mentionnons le bouvet, la colombe, le doucine, le feuilleret, la galère, le guillaume, la mouchette, le quart de rond et la varlope.

Partout, les boiseries sont finement découpées. Le colon a le souci de l'« ouvrage bien fait », même aux avant-postes de la civilisation. Les encadrements intérieurs sont moulurés, alors que portes et châssis sont assemblés à tenon et à mortaise. N'oublions pas que nombre d'artisans sont passés en Nouvelle-France. Il y a plusieurs menuisiers qui ont apporté tous les outils dont ils se servaient en Europe.

Sauf, exception, la cheminée est de pierre crépée au mortier. Quelquefois, elle occupe le centre du logis. Mais, le plus souvent, la cheminée se dresse au pignon faisant saillie à l'intérieur. Où qu'elle soit, la cheminée va d'un seul jet, du plancher au plafond, sans tablette au-dessus du linteau. Vers 1684, l'établissement du sieur de Brucy, à l'île Perrot, compte « Un fourny de pièces Sur pieces, de longueur de dix huit piedz avec Sa cheminée de bou-sillage »³⁶. En 1692, nouvelles présences de cheminées de « bou-sillage »³⁷ au manoir de Contrecoeur et chez le sieur Beauregard, à Verchères³⁸.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, l'âtre assurera indistinctement le chauffage de la maison et la cuisson des aliments. Grâce à la prose notariale, nous savons comment sont taillées et posées les diverses pièces de la cheminée, notamment les jambages, le manteau, les platebandes, le linteau et les coins. Les jambages sont ordinairement faits « de Coingz passez à Coupz de marteau »³⁹. Le 22 avril 1689, le maçon Thomas Bercy et le sieur Boudor conviennent de la construction d'une cheminée. Aux termes de l'accord, « Le fondement sera de Trois pieds depeuseur Le gros Mur avec deux Jambages pour soutenir La voulte du foyer de lad Cheminée depuis les fondements Jusquaud foyé, à laquelle led Entrepreneur donnera Cinq pieds de feu de dedans En dedans La platte bande sera de pierre de Taille Les Jambages bons Et Elevés de Trois

36. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy 1684. ANM, Bénigne Basset, 15 décembre.

37. Inventaire des biens meubles et Immeubles de feu Mr de Contrecoeur du 10 avril 1692. ANM, Bénigne Basset, 2144.

38. Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le sr Beauregard par Sa Ve Marguerite Antiaume, du 12' avril 1692. ANM, Bénigne Basset, 2146.

39. Marché de massonne Entre magnan, Duplin & Serrat. ANM, Bénigne Basset, 4 septembre 1692.

pieds et demy au dessus du feste Et de largeur a passer un homme dedans suivant Et au désir des reglemens de nos Seigneurs du Conseil tous lesquelz ouvrages de Maçonne seront de pierre Chaux Et sables »⁴⁰. Voilà autant de précieux renseignements sur l'érection de la cheminée. Rappelons que d'après une loi de l'époque, la cheminée doit être assez large pour qu'un ramoneur y descende facilement. La construction de la cheminée précitée coûterait quelque trois cents livres, cours du pays, somme considérable à l'époque.

La cheminée n'est pas toujours faite de pierre. Vers 1695, la maison seigneuriale de Trois-Rivières est flanquée d'« une Cheminée double de brique »⁴¹. Cheminées de pierre ou de brique sont ordinairement divisées en deux parties, de là l'appellation de « cheminée double ». Il en est question à Montréal, en novembre 1687, alors que le sieur Nicolas Boyer et le chafournier Jacques Bro décident d'ériger « deux Cheminées Sçavoir une au première (sic) Estage & laue' a la seconde a laquelle seconde Estage II y aura double Cheminée »⁴².

A la ville comme à la campagne, les planchers sont faits de pieux, madriers et de planches. Les pieux sont de chêne, de frêne, de tilleul ou de cèdre. On les fend en deux parties égales, lesquelles sont placées sur les lambourdes ou les solives. A l'été de 1663, un plancher de la maison du montréalais Jean Milot est fait « de pieux fandus de bois de chesne et des fresne »⁴³.

La partie convexe de la demi-bille s'emboîte dans une des cannelures pratiquées le long de la lambourde. Les joints sont comblés de mortier. Quelquefois, les pieux sont couverts d'une couche de terre battue. En décembre 1728, cette coutume est relevée chez le chirurgien Jean-Baptiste Forestier, de Montréal. Les lambourdes de sa maison « Seront Cannelé pour recevoir un pre-

40. Marché fait Entre Mr Boudor & bercy dit beausoleil maçon. 22 avril 1689. ANM, Antoine Adhémar, 1433.

41. Inventaire de Dame benacis Ve de Mr seigneurs. 31 mai 1695. ANM, Antoine Adhémar, 3160.

42. Marché Entre Le Sieur Nicolas Boyer & Jacques Brochafournier. 23 novembre 1687. ANM, Antoine Adhémar, 964.

43. Procès verbal et prisez d'Immeubles communs entre Jean Milot et de defunte Marthe pinsson sa feme. 7 juillet 1663. ANM, Bénigne Basset, 273.

mier plancher qui Sera de Cedre avec dans tous Les Joins un fillet de mortier de Chaux et par dessus sur Le plus haut des pieux du dit premier plancher un pouce de terre »⁴⁴.

De récentes rénovations ont révélé la présence de planchers de terre battue dans des anciennes maisons. Au cours des ans, ces planchers ont été recouverts d'un rang de madriers ou de planches. Monsieur Jean-Marie Du Sault, de Deschambault, a fait pareille trouvaille en deux occasions. Une première fois, vers 1950, durant un séjour au manoir Laterrière, aux Eboulements. Et plus récemment, vers 1966, lors de l'installation d'un tuyau de chauffage dans une maison de Deschambault. Chaque fois, il s'agit d'une couche de glaise battue d'environ quatre à cinq pouces d'épaisseur. Ces constructions remonteraient au régime français⁴⁵.

Aplanis à la tille ou à la varlope, madriers et planches sont *embouvetés* ou à cant lisse. Si la planche est clouée, le madrier est plus souvent chevillé. Sous le poids du marcheur, la planche a tendance à plier entre les lambourdes ou les solives. C'est pourquoi le madrier est préféré à la planche. Dès le XVIIe siècle, le plancher du grenier est généralement de madriers *embouvetés*, alors que celui du rez-de-chaussée est de morceaux à joints carrés. A l'étage supérieur, l'*embouvetage* retient la poussière et les grains du grenier. Dès 1662, la demeure de Lambert Closse a « Deux planchers, dont lun enbouveté & celui den bas Seullemt à Join Carré »⁴⁶. La plupart des planchers seront déjà planés vers la fin du XVIIe siècle. En novembre 1683, le charpentier Jacques Chevalier s'engage à ériger une maison à Champlain. Détail intéressant: les planchers seront à joints carrés, mais « Celluy du hault sera Enboufette & blanchy dUn Costé »⁴⁷. Pour planer le bois, la tille est préférée à la varlope. Lorsque Denis Charpentier fait ériger une maison à Varennes, en 1695, il est entendu que le plancher d'en haut sera « de bois blanc blanchys

44. Marché de La Batisse de La maison de Sr Jean Bte forestier. ANM, Nicolas Chaumont, le 20 décembre 1728.

45. Communication de monsieur Jean-Marie Du Sault, mai 1969.

46. Procès verbal des Immeubles de deffunt le Sr Lambert Closse. 20 février 1662. ANM, Bénigne Basset, 229.

47. Marché Entre Le Sr baudoin & Jacques chevalier dit le frisé pour la Charpente d'une maison. 30 novembre 1683. ANM, Antoine Adhémar, 709.

dUn Cotte & Embouffettez que de Lau'e Coste estoient Replanis avec une tille »⁴⁸. Exceptionnellement, certaines maisons auront des planchers de planches *embouvetées*. Telle celle des Duvivier, construite à Montréal en 1704⁴⁹.

En Nouvelle-France, l'intérieur de la maison est cloisonné. Notons deux sortes de cloisons: la *refente* et l'*ordinaire*. Par définition, *refente* signifie la subdivision d'un lot en deux parties⁵⁰. Dans le présent contexte, l'appellation désigne un mur divisant un étage en deux pièces ou cabinets. La cloison *ordinaire* s'étend du mur de *refente* au mur extérieur, séparant l'espace initial en deux parties. Ces cloisons sont faites de planches *embouvetées* ou à *joints carrés*. Sapin et tilleul servent ordinairement à cet usage.

En novembre 1683, un habitant de Champlain confie la construction d'une maison au charpentier Jacques Chevalier, de Batiscan, qui s'engage à faire « deux Cloisons de planches En Bouffettées & blanchy des deux costés »⁵¹. Vers la mi-mai 1691, le menuisier Parent parachèvera certains ouvrages, dont une « cloison de refente »⁵². Au printemps de 1695 autre mention d'une « Cloison de Refente Embouffette & blanchy »⁵³ chez les Larose, de Varennes. Occasionnellement, une cloison « transversante » divisera la maison. Mur « traversant » et mur de « refente » sont-ils synonymes ? A tout événement, il y a pareille cloison dans le logis du Montréalais Guillaume Goyau dit Lagarde⁵⁴.

48. Inventaire des biens de Avero dit Larose & d'Esperne Sa veuve a pnt Convolée en secondes Noces avec Charpentier dit sans façon, Ensemb' des biens de la Continuaon de La Comte desd charpentier & d'Espérné. 21 avril 1695. ANM, Antoine Adhémar, 3136.

49. Marché de massonne par Mr DuVivier & Couturier masson. 24 Juin 1704. ANM, Antoine Adhémar, 6795.

50. *Glossaire du parler français au Canada*. Québec, 1930: 572.

51. Marché Entre le Sr baudoin & Jacques chevalier dit le frisé pour la Charpente d'une maison. 30 novembre 1683. ANM, Antoine Adhémar, 709.

52. Devis des ouvrages & marche fait Entre Le sr Charly & parent. 13 mai 1691. ANM, Antoine Adhémar, 1878.

53. Inventaire des biens de Avero dit Larose & d'Esperne Sa veuve a pnt Convolée en secondes Noces avec Charpentier dit sans façon Ensemb' des biens de la Continuo de La Comte desd charpentier & d'Espérné. 21 avril 1695. ANM, Antoine Adhémar, 3136.

54. Inventaire de Goyau La Garde. 23 avril 1698. ANM, Antoine Adhémar, 4083A.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la maison laurentienne a souvent deux greniers sous les combles. Le plancher du premier repose sur les soliveaux, alors que celui du second est cloué aux entrails. Les grains sont gardés au premier grenier, tandis que les objets de rebut sont entassés au second. On monte aux greniers par un escalier ou une échelle. Tout escalier doit être assez large pour qu'on puisse y passer facilement les grains. Lorsque le sieur de Clérin fait construire une maison en 1698, il est entendu que l'escalier du grenier « sera de Largeur A y passer un homme avec une poche de deux minotz Aiset »⁵⁵. Vers le même temps, le charpentier Jean Fontenelle dit Champagne se rend à la demeure du montréalais Clérin pour y faire « une eschelle platte pour monter du Grenier au petit Grenier qui sera sur Les Entretz »⁵⁶. Ordinairement, un escalier conduit au premier grenier, alors qu'une échelle mène au second.

L'usage de l'escalier se généralise définitivement lorsqu'on aménage des chambres à coucher sous les combles. Sauf exception, une cloison divise le grenier en deux parties, soit la chambre à coucher et la « chambre à débarras ». L'escalier a deux « noyaux »; cette dernière appellation désignant les parties ou les montants qui soutiennent les marches⁵⁷. A l'été de 1663, le logement du montréalais Jean Milot a « ung excallier à deux noyaux pour monter au grenier »⁵⁸.

Amateur de bons vins, l'habitant consacre des sommes rondelettes à l'importation des meilleurs crus d'Europe. Il va sans dire que plusieurs maisons ont un cellier. En 1699, il s'en trouve un dans la cave de la maison Picard, logis de pièces sur pièces, érigé sur la rue Saint-Paul, à Montréal⁵⁹.

55. Marché de charpenterie Entre Sr DEtienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22 décembre 1698. ANM, Antoine Adhémar, 4492.

56. Marché de charpenterie Entre sr DEtienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22 décembre 1698. ANM, Antoine Adhémar, 4492.

57. Furetière, *op. cit.*, 11.

58. Procès-verbal et prisez d'immeubles communs entre Jean Milot et de defunte Marthe pinsson sa feme. 7 juillet 1663. ANM, Bénigne Basset, 273.

59. Bail à Loyer par Luca a picard & faucher. 7 avril 1699. ANM, Antoine Adhémar, 4633A.

Certaines pièces de mobilier font partie intégrante de la maison. Tels la cabane, le dressoir, l'armoire, l'évier et le potager. La cabane ne serait pas autre chose qu'une adaptation québécoise du lit-alcôve normand. Dès le XVII^e siècle, cette cabane fait partie du mobilier de la Nouvelle-France. C'est un assemblage de planches de frêne, de sapin, de pin ou de merisier, mesurant de cinq à six pieds de hauteur sur quelque sept pieds de longueur. Les larges baies, pratiquées de chaque côté, sont closes par des rideaux coulissants. Placée dans un coin du logis, cette sorte de boîte protège le dormeur du froid. Occasionnellement, la cabane est clouée au mur ou encastrée dans celui-ci. Vers 1684, la maison du sieur de Brucy, à l'île Perrot, compte deux meubles du genre ⁶⁰.

Par définition, le dressoir est une pièce de mobilier. Mais il arrive qu'il soit fixé au mur, lorsqu'on construit la maison. En 1694, il se trouve un tel dressoir chez les frères Beauchamp, à la Pointe-aux-Trembles ⁶¹. Même chose pour l'armoire qu'on encastre dans la muraille. Pratique courante à l'île d'Orléans, alors que l'armoire à un ventail est souventes fois placée près de la cheminée. Cette mode ne tarde pas à gagner la région montréalaise. Le 6 janvier 1731, le maçon Jacques Denis entreprend l'érection d'un bâtiment de pierre pour le compte du sieur Joseph Priste. Il est convenu qu'il « Sera fait dans Laditte muraille Les places pour y faire Les Armoires que Led. Sr Istre Jugera a propos » ⁶².

Restent l'évier et le potager. L'évier désigne un petit canal, généralement pratiqué dans le mur de la cuisine, par où les eaux ménagères s'écoulent à l'extérieur de la maison. Le 10 février 1691, les sieurs Cavalier et de Tonty louent une maison à condition que le locateur fasse percer un évier à côté de la cheminée ⁶³. Quant au potager, il désigne une grosse pierre creusée en forme d'auge et qui sert d'allège de fenêtre. On y lave les légumes des-

60. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15 décembre 1684. ANM, Bénigne Basset.

61. Accordz & Conventions Entre Les Cohers de deffunt Jacques Beauchamp portant procuraon pour faire adJuger Une Concession A pierre & Jacques Beauchams deux desd Coherrs. 27 novembre 1694. ANM, Antoine Adhémar, 3021.

62. Marché Entre Le Sr Istre et Denis. 6 janvier 1731. ANM, Nicolas Chaumont.

63. Bail a Loyer d'Une maon faite (sic) par le sr Cavalier A Monsieur de Tonty. 10 février 1691. ANM, Antoine Adhémar, 1820.

tinés à l'alimentation de la famille. Les eaux sales passent par un trou percé dans le mur. Cet orifice est bouché par une cheville de bois. Vers la fin du mois de novembre 1712, le maçon Jean-Baptiste Deguire s'engage à faire plusieurs travaux à la maison de Daniel Migeon, dont « Un potager à La Cuisine Le dessus Leql dessus sera de deux pierres senblement (sic) dont Le dessus sera percé En deux Endroitz »⁶⁴.

Le four est érigé à l'intérieur ou à l'extérieur du logis. Les fours intérieurs sont particulièrement nombreux au XVII^e siècle. Ils sont construits dans le fournil ou dans une paroi de la cheminée. Cette coutume paraît fort ancienne. Nous la relevons chez Lambert Closse, dès l'hiver de 1662⁶⁵. A l'automne de 1691, il y a déjà un four dans le fournil du marchand montréalais Jean Malhiot⁶⁶.

Tant à la ville qu'à la campagne, le four extérieur est de brique, de pierre ou de terre battue. Peu nombreux, les fours de brique sont néanmoins fort anciens. Parmi les marchandises et effets envoyés à Québec en 1619, se trouvent « dix milliers de brique (sic) pour faire vn four »^{66a}. A la fin du siècle, soit en décembre 1691, le tabellion Adhémar aperçoit un tel four dans la cour du négociant montréalais Jean Malhiot⁶⁷. Viennent les fours de pierre. A l'été de 1667, il s'en trouve un « qui menasse ruyne »⁶⁸ près de la demeure du montréalais Jean Cicot. La maison québécoise s'enrichira bientôt du four de terre. Une première présence est signalée chez Georges Alets, le 27 mai 1695, alors

64. Devis douvrages de massonnerie Entre Mr Migeon de la Gauchetière & J. B. deGuyre dit Laroze maçon & Tailleur de pierre. 23 novembre 1712. ANM, Antoine Adhémar.

65. Procès verbal des Immeubles de deffunt le Sr Lambert Closse. 20 février 1662. ANM, Bénigne Basset, 229.

66. Marché Entre Le Sr Malhiot & mars. 15 décembre 1691. ANM, Antoine Adhémar, 2005.

66a. Champlain, Samuel de, *Les Voyages/ de la Nouvelle France/ Occidentale, dicte/ Canada,/ faits par le Sr De Champlain / Xainctongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les découvertes qu'il a faites en / ce país depuis l'an 1603, jusques en l'an 1629,/ etc.*, A Paris,/ Chez Claude Collet, M. DC. XXXII. Livre IV, lettre VIII.

67. Marché Entre Le sr Malhiot & mars. 15 décembre 1691. *Man. cit.*

68. Procès Verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Jean Cicot. 13 juillet 1667. ANM, Bénigne Basset, 579.

qu'on détermine la valeur d'« Un petit hangard de pieux en terre & dos Dasne, avec Un four de terre »⁶⁹. La toiture à *dos d'âne*, c'est-à-dire cintrée, est rarissime à Montréal. Il semble qu'elle soit empruntée à l'Amérindien sédentaire.

La conservation des denrées pose un sérieux problème dans un pays où il fait très chaud l'été et très froid l'hiver. C'est pourquoi toute habitation familiale a sa laiterie et même son caveau à légumes.

De petite dimension, la laiterie se dresse à proximité de la cuisine. Y seront gardés les produits laitiers et les viandes, principalement le lard salé. Les murs sont de pierre ou de pièces sur pièces. Dans le dernier cas, le mur est souvent latté et crépi.

Si elle est de pierre, la construction sera généralement coiffée d'un toit à pavillon. Il arrive cependant qu'elle soit couverte à versants droits, comme chez Emile Jodoin, au rang de la Petite-Prairie, à Varennes. La toiture du bâtiment de bois, généralement à combles, est faite de planches, de bardeaux et même de paille. Dès juillet 1678, Adhémar mentionne une laiterie à l'île Saint-Louis⁷⁰. Ces bâtisses sont de plus en plus nombreuses. A la fin d'avril 1716, un estimateur se rend chez Julien Choquet, à Varennes, où se trouvent diverses constructions dont « Une Letterie au Costé de pieces couverte de paille »⁷¹.

Plus rare est le caveau à légumes. Point connu en France, ce mode de construction aurait été emprunté à l'autochtone. Vers 1612, Lescarbot rapporte que les Indiens gardent leur maïs dans des fosses « qu'ils font en quelques pendants de colline »⁷². A son tour,

69. Inventaire des biens meubles & Immeubles de defunt Georges Alets. 27 mai 1675. ANM, Benigne Basset, 1147.

70. Procez Verbal de l'Estat des maisons et meubles de M. de Chambly a la reqte du sr Goyau. 18 juillet 1678. ANM, Antoine Adhémar, 344.

71. Inventaire des biens de la Communauté de Julien choquet avec feu marie magdelaine Lauzon. 24 avril 1716. ANM, Jacques Bourdon,

72. Marc Lescarbot, *Histoire/ de la Nouvelle-/ France/ Contenant es nauigations, decouvertes et habi-/tations faites par les François es indes Occiden-/tales et Nouvelle-France souz l'avoëu et autorité de noz Roys Très-Chrétiens, et les diverses/ fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses,/ depuis cent ans iusques à hui/*. A Paris, / Chez Iean Millot, devant S. Barthelemi/ aux trois Coronnes (sic) Et en/ sa boutique sur les degrez de la grand' salle du Palais./ M. DC. XII, 4 v., 111: 835.

Lafitau parle de ces sauvagesses qui « font dans leurs champs de ces sortes de greniers souterrains pour mettre les Citrouilles & leurs autres fruits »⁷³. Il s'agit de fosses de quatre à cinq pieds de profondeur.

L'indigène creuse sa cave à légumes au flanc des coteaux ou dans la plaine. Ces modes de conservation seront retenus par l'habitant. Les caveaux de pierre sont accrochés aux collines. Creusée sur un terrain planche, la cave est un carré de quelque six pieds de profondeur. Le tout est ensuite couvert d'un lit de madriers, sur lequel sera étendue une couche de terre de quelque cinq à six pouces d'épaisseur. Cette disposition permet de garder les denrées bien au frais. On pénètre dans cette cave par une petite porte donnant sur une échelle. Un comble à versants droits préserve la construction des intempéries. Cette sorte de caveau à légumes est typique à la région de Charlevoix.

Soucieux de l'hygiène publique, les membres du Conseil souverain s'assemblent le 11 mai 1676 pour décider que chaque nouvelle maison aura désormais sa latrine⁷⁴. Ordinairement, il s'agit d'un simple assemblage de pieux ou de planches avec un siège d'aisance à l'intérieur. Tous ne se conformeraient pas à cette mesure sanitaire. Si bien que, le 1er février 1706, une amende de vingt-cinq livres sera imposée à celui qui négligera de munir sa maison d'une telle commodité⁷⁵.

Sage sanction, puisque la latrine fait bientôt son apparition un peu partout. Au fait, comment est-elle construite ? Le notaire Jean-Baptiste Adhémar répond à cette question le 5 février 1740, alors qu'on s'engage à faire certaines réparations à la demeure des Baubain, notamment « Des Lieux de Commodité de Dix pieds de Bout huit pied de Long et quatre pied de Large Le tout de Dedans en Dedans Entouré de pieud fanu avec un Cadre En Bas et un Cadre En hault au Dessus Desquels Il fera Une Charpente de six pied de hault hors des terres de quatre de Large de Dedans En

73. Joseph François Lafitau, s. j., *Moeurs/ des / Sauvages/ Amériquains,/ compare'es aux moeurs/ des premiers tems,/ etc./*, A Paris, MDCCXXIV, 4 v., 111: 70.

74. *Edits, ordonnances royales, déclarations et arrêts du Roy concernant le Canada*. Québec, 1803: 150.

75. *Ibid.*, 169.

Dedans Entouré de planches Emboufeté tant De travers que Debout Et partagé par Une Cloison aussy Emboufetés Planché hault Et Bas avec Leurs sièges des Deux Costé et Les Lunettes^{75a}. Et la Courir y faire Deux portes à L'exception De La ferrure »^{75b}. Voilà qui renseigne sur la façon conventionnelle de construire les lieux d'aisance.

LES BÂTIMENTS

Comme le type de maison-cour domine en Nouvelle-France, la grange, l'étable et l'écurie seront autant de bâtiment groupés autour de la demeure familiale. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'apparaîtra la grange-étable, c'est-à-dire la bâtisse logeant le cheptel et le fourrage. Il y a pourtant eu des exceptions. A preuve, ces quelques mentions de granges-étables au XVIII^e siècle. En 1701, la ferme de Pierre Rivière⁷⁶, à Repentigny, compte « une grange de Vingt Cinq pieds de longueur sur Vingt de largeur entourée de pieux de toutes Sortes de bois et Couverte de paille et Sans porte, et au bout de laquelle grande est une estable de vingt pieds entoure de pieux de cedre et Couverte de paille »⁷⁷. N'ayant pas de porte, le premier bâtiment est sûrement collé au second, c'est-à-dire l'étable. Même chose chez le montréalais Paul Le Moyne de Maricour. Au début du XVIII^e siècle, ses bâtiments comprennent « une grange Avec Les appentifz, Servant d'Estab' de pieudz »⁷⁸.

Exceptionnellement, la campagne laurentienne a des maisons-bloc qui groupent le logis familial, l'étable et la grange. Vers 1703,

75a. « Lunette, en termes de Menuiserie, est une planche de bois percée en rond, pour servir de siège à un privé ou à une chaise percée » (Furetière, *op. cit.*, 11)

75b. Contrat de mariage Entre hubert Baubain Et Marie Catherine Roy. 5 février 1740. ANM, Jean-Baptiste Adhémar, 7910.

76. Epoux de Marie-Anne Mousseou, Pierre Rivière est le fils de Jean et de Louise Caillaud, du Sable d'Olonne, évêché de Luçon, au Poitou.

77. Inventaire des biens meubles et Immeubles de la Succession et communauté qui a esté Entre feu pierre Rivière et marie anne Mousseault sa veuve. 21 juillet 1701. ANM, Jean Cusson,

78. Inventaire des biens de sr paul LeMoyne de Maricour & de feu Dame magne Dupont vivant son Epouse. 29 décembre 1703. ANM, Antoine Adhémar, 6644.

l'établissement de Louis Hurtubise compte une « grange quy est Joig' L'ad maon » et une « Estable Quy est Joignant La susd maison »⁷⁹.

Quelques granges sont construites à « la gasparde ». On a tôt fait d'abandonner cette méthode, le torchis ne résistant pas aux intempéries des hivers québécois. Signalons une première présence de ce type de bâtiment à l'île Jésus. Le 7 octobre 1675, le notaire Frérot y voit « Une estable, façon de gasparde Couverte de paille de quarante deux pieds de Long sur Vingt deux de large. » Dimensions imposantes pour l'époque.

Dès le XVIIe siècle, l'influence des provinces de la Manche se fait nettement sentir dans l'architecture rurale de la Nouvelle-France. La grange rectangulaire, couverte à versants droits, appartient au type des bâtiments campagnards de Picardie, de Normandie et de Bretagne.

Aux premières heures du peuplement, l'« Abitation » de Québec est le centre nerveux de la colonie. C'est de là que partent les missionnaires, les militaires, les explorateurs et les coureurs de bois qui ont mission d'inventorier l'Amérique septentrionale. La place connaîtra une telle expansion qu'il deviendra bientôt impossible d'y garder le cheptel et les fourrages. On pense au Cap Tourmente où les pâturages sont excellents. En juillet 1626, Champlain y fait ériger une « estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huit pieds sur quinze, fait de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie »⁸¹. Ce dernier détail implique la présence d'une bâtisse de colombages et de torchis. Comme on l'imagine, ce mode de construction conviendra peu au climat.

79. Inventaire des biens de défunt Louis hurtebise. 17 décembre 1703. ANM, Antoine Adhémar, C642.

80. Inventaire des effects Batiments Et terre En valeur de l'isle Jesus. 7 octobre 1675. ANM, Thomas Frérot,

81. Les/ Voyages/ de la/ Nouvelle France/ occidentale, dicte Canada,/ faits par le sr de Champlain/ Xaintongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les Descouvertes/ qu'il a faites en ce pais depuis l'an/ 1603, jusque en l'an 1629. A Paris, chez Lovis Sevestre, Imprimeur-Libraire, près la porte S. Victor, & en sa Boutique dans la Cour du Palais., M.D.C.XXXII. Seconde partie, livre premier: 124-125.

En France métropolitaine, le bâtiment de ferme est ordinairement fait de pierre, sauf en certains secteurs comme la Vendée et les Landes. Sur les bords du Saint-Laurent, le bois est préféré à tous autres matériaux. Pourquoi ? Serait-ce qu'on le trouve abondamment à portée de la main ? Cette dernière considération n'est pas à rejeter, mais il y a plus. Le froid rigoureux oblige le colon à recourir au bois, du moins pour ériger les étables. En hiver, le givre suinte à travers la pierre ce qui est malsain pour la santé des animaux. A l'été de 1691, Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace ne manque pas de le rappeler lorsque des ouvriers s'affairent à construire une étable pour l'Hôtel-Dieu de Québec. Écoutez-la dire à ce propos :

« Nous fimes bâtir en pierre une menagerie pour l'hivernement des bestiaux. Cependant nous avons expérimenté que rien n'est moins propre à cet usage, que les bâtiments de pierre, parce qu'il se fait un amas de frimat sur les murailles, qui donne une fraîcheur mal saine aux animaux. Il auroit mieux valu que nous l'eussions faite de bois, il en eut moins coûté; les réparations n'auraient pû être considérables, & nous aurions logé nos bestiaux plus chaudement l'hiver ».

Les archives notariales mentionnent plusieurs façons d'ériger les murs de bois. Retenons les plus courantes: a) de pieux horizontaux à coulisse, glissant dans les rainures de poteaux verticaux; b) de pieux plantés en terre; c) de madriers; d) de pièces sur pièces; e) de planchers; f) de «croutes» et de pieux fendus g) à poteaux sur sole.

Quant à la toiture, le constructeur a le choix entre: a) pignons et toit de chaume ou d'herbe; b) pignons de chaume et toit de planches, suivant un alignement horizontal; c) pignons et toit de planches; d) pignons de colombages et toit de chaume ou d'herbe.

Nous pourrions ajouter une cinquième façon: le toit d'écorce, tel celui de la grange Gervaise, à la Pointe-aux-Trembles, vers 1694⁸³.

82. Françoise Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. A Montauban, Chez Jerosme Legier, Imprimeur du Roy, s.d., 530. Ce livre aurait été imprimé vers 1750.

83. Inventaire des biens de la succession & Communauté de defunt Guill' Richard & Agnes Teyssier sa veuve. 23 novembre 1694. ANM, Antoine Adhémar, 3017.

S'il s'agit de pièces de charpente la préférence pour une espèce de bois sera fonctionnelle. Les pièces d'essence dure porteront de lourdes charges. C'est ainsi que chevrons et entrants sont de chêne ou de frêne. Le plancher de l'aire ou de la « batterie » est ordinairement de chêne, et occasionnellement de cèdre (*thuya*). Poteaux, sablières et goussets sont de pin. On utilisera le cèdre dans le cas de pieux coulissants. Enfin, soles et lambourdes sont généralement de pruche.

La division intérieure de la grange varie selon les époques. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'aire occupe le centre du bâtiment. Une seule porte y donne accès. C'est par là que passe la charrette. Le 17 novembre 1688, Nicolas Millet⁸⁴, de la Pointe-aux-Trembles, s'engage à construire une grange pour le compte de François Prud'homme. Il est convenu de faire « Une porte a y Entrer une Charrette fermant à deux pans, à LUN desquel y aura une petite porte a passer un homme⁸⁵ ». Par exception, des granges auront deux portes. Prenons celle de Lambert Closse, vers 1662⁸⁶. Quelle est la largeur ordinaire d'une porte ? Louis Rouer, sieur de Ville-ray, fait ériger une grange à Québec en avril 1682. L'entrepreneur, en l'occurrence le charpentier Isaac Bédard, « fera deux portes en la ditte grange qui auront dix pieds francs a leur entrée, Entre la couverture et la solle du reste de Chaussé ».⁸⁷

En Nouvelle-France, l'aire divise la grange en deux *carrés* d'é-gale surface. Un garde-grain, d'environ trois pieds de hauteur, sépare ce *carré* de l'aire ou *batterie*. Placé sur une pièce de bois appelée *semelle*, le garde-grain fait ordinairement l'objet de certaines spécification dans les marchés de construction de grange. Il en est ainsi en décembre 1743, alors qu'Antoine Bourassa s'engage à ériger un bâtiment de pièces sur pièces à La-

84. Fils de Jacques Millet et de Jeanne Vincent, de Arles. Nicolas Millet meurt brûlé accidentellement dans sa maison le 8 mars 1694.

85. Marché d'Une Grange fait Entre prud'homme & Millet. 2 novembre 1688. ANM, Antoine Adhémar, 1366.

86. Procès-verbal des Immeubles de deffunt le Sr Lambert Closse. 20 février 1662. ANM, Bénigne Basset, 229.

87. Morché pour la construction d'une grange entre Isaac Bédard, charpentier, et MeLouis Rouer Escuyer sieur de villeray. ANM, Greffe de Pierre Duquet, 1er avril 1682.

prairie. Il y aura « de Bon Garde Grains de Chaque Costé de laditte Batterie Lesquels Seront posé à Costé des poteau des portes Deux dicelles Chacques Costes des Gardes Grains pour dans le tirant et le dit Garde Grain En Queue Darronde par le Coste du tirant et dudit Garde Grain et les Gardes Grain Bouché par dessous avec de Bonnes pieces Entre les Garde Grain »⁸⁸.

La grange à aires transversales multiples ou à aire longitudinale unique ne serait pas antérieure au XIX^e siècle. Ce type de bâtiment a toujours trois *carrés* ou *tasseries*. Plus tard, les deux aires transversales seront reliées par un couloir couvert, communément appelé *ballier*. Ce passage longe habituellement la façade.

Les établissements de ferme sont garnis de pentures, de gonds, de loquets et de clenches de toutes sortes. Finement martelés, la plupart sont de véritables pièces d'art populaire. Dès 1657, le notaire de Saint-Père dispose de « Deux douzaines de Couplets de fer » et de « Quatorze loquets de fer »⁸⁹. Certaines portes de batterie sont cadénassées. Vers le mi-décembre 1689, un tabellion se rend à l'île Perrot pour y inventorier les biens du sieur de Brucy. Parmi les immeubles, mentionnons une grange de soixante pieds de long sur vingt-cinq de large, couverte de planche et d'herbe, avec « deux portes fermant à clef »⁹⁰.

La grange laurentienne est ordinairement plus spacieuse que la grange française. Les périodes de gel étant plus rapprochées ici qu'en Europe, l'habitant comptera sur une seule récolte annuelle pour nourrir sa famille et son cheptel. De là l'obligation d'engranger une bonne réserve de fourrages. Prenons cet exemple. Vers la mi-avril 1707, un estimateur trouve quatre cents bottes de foin dans la grange Perthuys, à la Pointe-aux-Trembles⁹¹. Comme le printemps est avancé, il est juste de penser qu'il devait s'en trou-

88. Marché Entre Mr simonnet Et antoine Bourassat pour Faire une grange à laprairie. 6 décembre 1743. ANM, François Simonnet, 1014.

89. Inventaire des biens meubles de défunt Jean de saint pere. 15 novembre 1657. ANM, Bénigne Basset, 7.

90. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. ANM, Bénigne Basset, 15 décembre 1684.

91. Inventaire des biens de deffunt sr pierre perthuy. 18 avril 1708. ANM, Antoine Adhémar, 7943.

ver davantage à l'automne. La grange québécoise mesure quelque trente pieds de longueur sur vingt de largeur. Par exception, cette longueur atteindra cinquante et soixante pieds.

Compte tenu du présent pouvoir d'achat du cultivateur, la construction d'une grange s'avère aussi onéreuse au XVIIe siècle que maintenant. Les biens de Jean Baptiste Celoron, sieur de Blainville, sont prisés en septembre 1704. Des comptes passifs, retenons ce qui suit: ⁹²

A Thomas Brunet ⁹³ pour l'Escarrissage d'Une	
Grange sur les susd fiez huitante Livres	80L
A honnore dasny ⁹⁴ po' La fason	100L
pour 25 planches A 35" Le Cent & pour	
mil Clous a 3" Le Cent La somme de	111L 10 S
pour Le sollage de l'Ecstab' ⁹⁵	27L 5 S

Le total de ces dépenses se chiffre à 361 livres et 15 sols. Somme rondelette qui est presque le double de la valeur d'une bonne paire de boeufs de labour. Or à l'époque, toute paire de boeufs coûte autant qu'un tracteur de nos jours.

D'aucuns seront surpris d'apprendre que le déménagement des immeubles ne date pas d'hier. On transportait des granges au XVIIe siècle. Le 11 mars 1681, les montréalais Lamothe et Tessier se trouvent en l'étude du notaire Claude Mauge pour y parapher un marché par lequel un des signataires « promet et Soblige de Charroyer et traisner la maison et grange » ⁹⁶ de l'autre partie, moyennant la somme de vingt livres. Ce genre de transaction est toutefois exceptionnel.

⁹². Inventaire des biens de Monsieur de Blainville & de feu dame picotté de belEstre vivant son Epouse. 5 et 6 septembre 1704. ANM, Antoine Adhémar, 6883.

⁹³. Il épouse Catherine Cécycy, à Lachine, le 17 octobre 1701.

⁹⁴. Beau-frère du précédent. A Lachine le 15 novembre 1693, il épouse Catherine Brunet. Honoré Dasny est inhumé au même endroit le 16 août 1722.

⁹⁵. On creuse un fossé qui est ensuite comblé de pierre. Le sole repose sur ce lit rocheux.

⁹⁶. Marché entre Mr de la mothe et urbain tessier. 11 mars 1681. ANM, Claude Mauge, 393.

Faite de bois et couverte de paille ou de planche, la grange est un danger constant d'incendie. L'autochtone ne l'ignore pas. Rien d'étonnant si les bâtiments de ferme deviennent sa cible favorite. A la mi-mai 1691, on procède à l'inventaire des biens de Jacques Le Moyne, sieur de Sainte-Hélène, décédé des suites de blessures reçues au siège de Québec. L'énumération des immeubles comprend « Une meson dessus Les Enemis ayant brulé La grange »⁹⁷. Mais le Blanc est tout aussi responsable d'incendie. Les chasseurs se montrent particulièrement imprudents. Le 12 mai 1721, Bégon déplore le fait qu'ils tirent » à la campagne des tourtes sur les granges et autres bâtiments qui, n'étant couverts que de planches ou bardeau ou paille, sont exposés à être brûlés, comme il est déjà arrivé plusieurs fois en cette colonie »⁹⁸. Reste cette funeste manie d'allumer un brasier « près des granges, ce qui a donné lieu à l'incendie de quelques-unes »⁹⁹. Malgré tant d'avertissements, le feu cause de plus en plus de dégâts. A tel point que l'intendant défend expressément « à toutes personnes de tirer des coups de fusil dans l'enceinte des villes de cette colonie, ou sur les granges ou autres bâtiments à la campagne, et de faire aucun feu près des granges, à peine contre les contrevenants de cinquante livres d'amande applicable au dénonciateur »¹⁰⁰. Sage mesure, même si elle incite à la délation.

TYPES RÉGIONALISTES

Au XIXe siècle, l'architecture rurale s'enrichit de plusieurs types régionalistes. Qu'il s'agisse de maison ou de grange, ces nouveaux types s'identifient aux deux grandes divisions géographiques de Montréal et de Québec. Le bâtiment de Québec est ordinairement mieux finolé que celui de Montréal. Cette dis-

97. Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne Escuyer Sieur de Ste helene. 16 mars 1691. ANM, Bénigne Basset, 2083.

98. *Edits, Ordonnances Royaux, Déclaration et Arrêts du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada*, Québec, 1854-1856. 3 v., 111: 438.

Ordonnance qui défend à toutes personnes de tirer des coups de fusil dans les Villes et sur les Granges à la campagne, ni de faire aucun Feu près des dites granges, à peine de 50 lbs d'amende; du vingt-unième Mai, mil sept cent vingt-un.

99. *Loc. cit.*

100. *Loc. cit.*

inction est particulièrement apparente dans la toiture. Le versant de la région montréalaise est droit, alors que celui de la région québécoise est généralement à larmiers. Autre particularité: le faite de la grange québécoise est souvent orné d'un clocheton à lanternes, quelquefois flanqué de petits campaniles latéraux. Ces éléments architecturaux sont fonctionnels et décoratifs; ils servent d'aérateurs, notamment s'il s'agit d'une grange octogonale.

La disposition des ouvertures dépendra grandement du climat. La porte de la grange montréalaise donne habituellement sur les champs et les emblavures, tandis que celle du bâtiment québécois fait face au chemin public. « Au bord du Saint-Laurent que remonte le fameux vent *Nordet*, explique Deffontaines, les granges ont leurs portes tournées vers le fleuve, c'est-à-dire longées par les bourrasques, qui les débarrassent de la neige; ce sont les *sifflets* de vent qui font office de chasse-neige¹⁰¹.

Si les charpentiers des XVIIe et XVIIIe siècles s'inspirent de l'architecture rurale française, ceux du XIXe, par contre, subissent l'influence des modes et techniques américaines. Cet apport est manifeste dans la région de Québec avec la grange à deux étages et la grange octogonale.

D'autre part, après 1860, nous assistons à une « renaissance » de l'influence française avec la grange à *mansarde* ou à *comble français*. Comme pour les maisons, la devons-nous au passage de la *Capricieuse*? A tout événement, ce type de bâtiment a des avantages. La toiture à mansardes offre plus d'espace intérieur que celle à versants droits. Tasserie et fenil n'en seront que plus spacieux. Mais la grange mansardée n'est pas nouvelle. La campagne laurentienne en compte déjà quelques-unes au XVIIe siècle.

Au XIXe siècle, la toiture de chaume est particulièrement nombreuse dans les régions de Charlevoix, Yamaska et Yamachiche. *L'herbe-à-lien*¹⁰², qui remplace avantageusement la paille

101. Pierre Deffontaines, *L'homme et l'hiver au Canada*, Paris, 1957, 66.

102. Spartine pectinée. Cette espèce, communément appelée « foin de grève » occupe de vastes espaces sur les battures du fleuve dans la section alluviale et dans la section estuarienne et jusque dans les marais saumâtres de la section maritime » (cf. Frère Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, Montréal, 1947., 784.)

de blé, pousse en abondance sur les bords du lac Saint-Pierre¹⁰³. Aujourd'hui, c'est à peine s'il reste une vingtaine de toits de chaume au Québec. Ils sont surtout à Saint-Urbain (Charlevoix), Pierreville, Pointe-du-Lac et Yamachiche.

Le bâtiment à encorbellement ou à *abat-vent* appartient à l'architecture de Charlevoix. En a-t-on construit ailleurs ? Selon des informateurs, il en aurait existé quelques-uns sur la rive sud. Vers 1916, Joseph Mailloux confiait à Marius Barbeau que de telles constructions avaient été érigées à Kamouraska, et même à Saint-Evariste de Beauce¹⁰⁴.

Il en reste à peine une dizaine, éparpillées de Baie Saint-Paul au Cap-à-l'Aigle. Les deux principales concentrations sont au rang La Marre, à Baie Saint-Paul, et au rang Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Urbain. Le prototype de ce dernier endroit a malheureusement été démoli au moins d'août 1961. Il s'agissait d'une grange de pièces de cèdre, assemblées en queue-d'aronde, avec encorbellement et toit de chaume. Elle appartenait à monsieur Bernard Lavoie.

Ce type d'habitation est fort ancien. En 1701, Furetière décrit l'encorbellement comme une « sorte de saillie portée à faux sur quelque console, ou corbeau au delà du nud du mur »¹⁰⁵. Au moyen âge, la maison de ville est ainsi construite pour assurer un maximum d'espace au passant de la rue. Tel impératif ne saurait être invoqué en pays de Charlevoix. Il reste que le bâtiment à encorbellement s'apparente à certaines constructions alpines. Habitant la montagne, l'homme de Charlevoix aurait-il adopté, d'instinct, un mode d'architecture aussi fonctionnel ? Le mur en saillie n'empêche-t-il pas la neige de s'amonceller devant les ouvertures ? Dans la langue locale, encorbellement devient *abat-vent*, précisément parce que le mur en saillie préserve des bourrasques. Dernière particularité: les pièces du mur sont calfatées

103. Joseph Sanson, *Travels in Lower Canada, with the author's recollection of the soil, and aspect; the morals, habits, and religious institutions, of that country*, London, 1820., 16.

104. Marius Barbeau, *Le pays des gourganes*. Mémoires de la Société royale du Canada, Section 1, 1917, 220.

105. Furetière, *op. cit.*, 11.

d'écorce de frêne qu'on a eu soin de battre au fléau pour la convertir en une sorte de filasse^{105a}.

Avec un rez-de-chaussée et un premier étage, la grande-étable est d'influence américaine. Propre au secteur de Québec, on la rencontre particulièrement dans l'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. A ces endroits, le sol légèrement bosselé se prête davantage à pareille construction, laquelle est ordinairement adossée au flanc d'un coteau. On accède au second plancher par un ponceau appelé *garnaud*. Bâtiment à encorbellement et grange à deux planchers répondent aux exigences du climat. Au dire de Deffontaines : « ce pont d'accès ouvre sur une grande porte. . . Il est bon, enchaîne le narrateur, que celle-ci soit orientée en fonction des vents dominants, afin que les neiges ne s'entassent pas devant et ne l'obstruent »¹⁰⁶.

Fort pratique, ce type de construction sera accepté, d'emblée, par nombre de cultivateurs. Les animaux trouvent place au rez-de-chaussée, alors que le fourrage et la paille sont placés à l'étage supérieur. Cette disposition tient les bêtes bien au chaud et facilite le transport du fourrage destiné à leur alimentation. Autre avantage: la surface de la toiture se trouve réduite de moitié, du fait que l'étable et le fenil occupent les différents étages d'une même bâtisse.

Cette grange est d'abord connue en Pennsylvanie où le bâtiment s'enfonce dans le flanc des côteaux. Par la suite, elle traverse les Alleghany pour s'implanter dans l'Est américain où Sloane en relève une « Yankee version »¹⁰⁷ qui remonterait au début du XIXe siècle. Quelques décennies plus tard, le constructeur québécois s'en inspirera pour ériger la grange-étable à deux planchers.

Passons au bâtiment octogonal, remarquable par son originalité et ses caractéristiques. Le cheptel est au rez-de-chaussée; les bêtes à cornes occupent le centre, alors que les chevaux et les oiseaux de basse-cour sont gardés le long des murs, à chaque ex-

105a. Communication de monsieur Raoul Bouchard, Saint-Louis, Ile aux Coudres.

106. Deffontaines, *op. cit.*, 66.

107. Eric Sloane, *American Barns & Covered Bridges*, New York, 1954: 76.

trémité de la bâtisse. Le fenil, l'aire et les *tasseries* se trouvent au second plancher auquel on accède par un ponceau de madriers et une rampe de terre ou de pierres.

D'où vient cette façon de construire ? Vers 1830, l'agriculture américaine est en pleine période de transformation. Désireux d'y apporter toutes sortes d'innovations, les fermiers de l'Est érigent des granges circulaires ou plutôt octogonales sous prétexte que telles constructions représentent une économie appréciable de temps et d'argent.

Vers quelle époque a-t-on « importé » la grange octogonale sur les bords du Saint-Laurent ? Aux environs de 1880, le *Rural Affairs* publie de nouveaux plans du bâtiment circulaire, tels que tracés par W. Stewart, du comté d'Erié, à New York. Plusieurs fermiers américains s'intéressent aux devis. Il n'en faut pas davantage pour éveiller la curiosité des Québécois. En février 1885, une publication agricole de Montréal, le *Journal d'agriculture illustré*, propose la construction de bâtiments octogonaux à ses lecteurs¹⁰⁸. Cette architecture révolutionnaire serait, paraît-il, fort avantageuse. Citons une appréciable économie dans l'érection des divisions intérieures et des murs extérieurs, ainsi que l'absence de panes¹⁰⁹. Il y a plus. Les pièces s'arc-boutant les unes contre les autres, la charpente sera d'une solidité sans pareille. Enfin, il n'y a aucune obstruction au-dessus des grandes poutres, de sorte que la fourche à cheval y circule en tous sens. On suggère un prototype de quatre-vingts pieds de diamètre. Cette dimension équivaldrait au périmètre d'une grange de cent huit pieds de façade sur cinquante de largeur. En adoptant la forme octogonale, on épargne quelque cinquante pieds de murs extérieurs¹¹⁰.

Malgré ces avantages, l'habitant s'en tient à l'architecture conventionnelle. Néanmoins, la grange octogonale trouve des adeptes.

108. *Le Journal d'Agriculture illustré*, Montréal, février 1885, vol. VIII, no 2: 26.

109. Pièces de bois de six ou sept pouces en carré, entre deux fermes ou jambages de forces « & entre le faite & l'entablement, sur laquelle posent les bouts de chevrons qui ne pourroient pas être assez forts pour soutenir les lattes ». (Cf. Furetière, *op. cit.*, 111).

110. *Le Journal d'Agriculture illustré*, *op. cit.*, 26.

En juin 1887, l'un d'eux demande conseil à Edouard-A. Barnard, l'apôtre du terroir¹¹¹. Selon lui, ce type de bâtisse offre: a) une plus grande solidité et une meilleure résistance au vent; b) une réduction de la surface des murs extérieurs; c) une plus grande facilité pour engranger les fourrages, sans avoir à déplacer la fourche à cheval; d) le battage des grains peut se faire au centre du bâtiment; e) l'ouverture du haut en bas, pratiquée au centre, sert autant à la ventilation qu'à la montée et à la descente du fourrage.

Ce mode de construction comporte également des inconvénients. Le principal consiste dans la perte de bois lors du découpage des pièces, surtout celles qui sont destinées à la couverture et au plancher. Enfin, des coins de la grange seront difficilement utilisables, notamment dans l'étable.

Quoi qu'il en soit, la grange octogonale n'a jamais connu une grande popularité au Québec. La plupart sont érigées durant la période qui va de 1890 à 1910. On les trouve de préférence sur la rive sud, de Saint-Antoine-de-Tilly à Rivière-du-Loup. Cette aire de construction s'étend exceptionnellement à l'île d'Orléans et au secteur de Lévis. L'Estrie en compterait même quelques exemplaires vers 1930¹¹². Il en existe encore une douzaine dans la région québécoise. Sauf exception ce type de bâtiment n'a pas donné satisfaction à l'habitant¹¹³.

Les granges jumelées sont particulières aux comtés de Bagot et de Drummond. Cet ensemble consiste en deux granges de formes et de dimensions identiques, reliées, entre-elles, par un tambour. Chaque bâtisse est coiffée d'un toit à versants droits. L'aire de fréquence de ces bâtiments déborde même les régions précitées pour s'étendre à celle de Yamaska, jusqu'aux environs de Saint-David.

Le Québec compte encore quelques autres types moins connus de bâtiments régionaux. Par son originalité, la *barraque* des îles de la Madeleine mérite une mention spéciale. Il s'agit

111. *Loc. cit.*

112. Communication de monsieur G.-E. Lecompte, Bibliothèque nationale du Québec.

113. Communication de monsieur Joseph Plante, Sainte-Pierre, Ile d'Orléans.

d'un petit hangar carré, à toit amovible. Cette toiture en pavillon s'abaisse ou s'élève par des câbles qui passent dans des poulies fixées au bout des poteaux. Ce dispositif permet de doubler à volonté le volume du fenil. La *barraque*, paraît-il, serait apparue aux Iles vers le premier quart de XIX^e siècle¹¹⁴. D'où venait-elle ? Une illustration fidèle de cette bâtisse se trouve dans une édition suédoise des *Mémoires* de Pierre Kalm.¹¹⁵ Au dire du narrateur, c'est un type d'architecture fort à la mode en Nouvelle-Hollande. A-t-il été apporté par les colons hollandais qui ont peuplé cette partie de l'Amérique septentrionale ? Par quel cheminement la *barraque* est-elle parvenue aux Madelinots ? Voilà une recherche qui ferait le sujet d'une intéressante étude.

Retenons que l'architecture rurale du Québec se compare avantageusement à celle des autres pays du monde. Les apports culturels, le climat et la géographie ont contribué à la création de types traditionnels que l'on devrait mieux apprécier. Il incombe à tous de conserver cette part du patrimoine national avant qu'elle disparaisse complètement sous le poids des ans ou par la main de l'homme.



114. Communication de l'abbé Frédérick Landry, Havre-Aubert, mai 1969.

115. Peter Kalm, *Der reise die er nach der nordlichen Amerika*, Gottingen, 1754: 405.